

CONCOURS « POCKET FILM »

Concours de film de poche & d'art numérique mobile



DU 05 janvier au 07 mai 2017

SOMMAIRE

COMMENT PARTICIPER	page 3 - 4
RÈGLEMENT	page 5 - 8
BULLETIN DE PARTICIPATION	page 9
AUTORISATION DE PARTICIPATION POUR LES MINEURS.....	page 10
AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MAJEURE.....	page 11
AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE	page 12
AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE MISE EN LIGNE DU FILM SUR LES RESEAUX SOCIAUX.....	page 13

Concours Pocket Film

Concours de film de poche & d'art numérique mobile

COMMENT PARTICIPER

QUOI ?

→ Vous devez créer, inventer et réaliser **une production vidéo** (court métrage).

→ Ces films doivent être réalisés uniquement avec : soit **un téléphone portable**, soit **un appareil photo/vidéo** ou bien **une tablette tactile**.

→ Les productions doivent avoir un **titre, un générique de fin et être d'une durée n'excédant pas 6 minutes**.

→ Le genre des films est **libre** : du plan séquence à la fiction, au documentaire monté, en passant par le témoignage, l'animation, le journal filmé, un clip de sensibilisation etc...

→ Le choix du thème est libre.

DURÉE DES FILMS :

Ne pas dépasser **06 minutes**, générique compris.

PUBLICS :

Concours ouvert à tous, **de 14 à 25 ans**

Etre **domicilié** soit en Aveyron, soit dans le Lot ou bien dans le Cantal ou être **scolarisé** dans un établissement (collège/lycée...) du bassin (Decazeville-Aubin-Firmi-Cransac)

Amateurs adultes

Jeunes (de 14 à 18 ans)

CONTENUS ET OBJECTIFS :

Les frères Lumière, inventeurs du Cinéma, il y a plus de cent ans, ont filmé le monde, avec leurs opérateurs, et les contraintes techniques de leur caméra (1mn de pellicule), et nous ont offert de **très beaux films muets, en noir et blanc, toujours étonnants et très rigoureux** (point de vue, choix des situations et des lieux...).

Decazeville communauté et le cinéma La Strada souhaitent que les films qui seront réalisés dans le cadre de ce concours **fassent l'objet de la même attention et rigueur : sujet, poésie, couleur, son, musique, créativité, technique...** Les Vidéos peuvent être montées à l'intérieur ou à l'extérieur du téléphone ou de l'appareil utilisé. Les Vidéos non montées sont aussi acceptées. Le son peut être pris à l'extérieur du mobile et des effets visuels peuvent être ajoutés en post-production.

Filmer la vie, l'histoire des gens, les gestes, les visages, les métiers, filmer des traces, filmer l'environnement, son architecture, ses paysages, ses transformations, ses ambitions, rêver, sensibiliser, pour nous faire découvrir les mille facettes de votre créativité... Tels sont les objectifs de ce concours touchant à l'audiovisuel et au regard des jeunes.

PLANNING :

Le concours est ouvert du **05 janvier au 07 mai 2017**.

Jusqu'au 07 mai, réception des films des participants

A partir du 08 mai, les films seront sélectionnés par un comité composé de représentants locaux relevant de différents secteurs (culture, jeunesse, cinéma...). La liste des films sélectionnés sera en ligne sur le site <http://www.decazeville-communaute.fr> ou www.cc-decazeville-aubin.fr à une date ultérieure.

Les films sélectionnés seront projetés au cinéma La Strada avec remise des prix aux lauréats à une date qui sera communiquée directement aux participants.

VALORISATION ET DOTATION :

Les candidats sélectionnés bénéficieront de la **projection de leur film au cinéma La Strada** lors de la journée de valorisation du concours. De plus au cours des semaines suivant le jour de remise des prix, une diffusion de leur film pourra être proposée (pour une dizaine de candidats) en amont de la projection d'un film grand public programmé au cinéma.

Les lauréats des **trois premiers prix** recevront :

- **une caméra GoPro pour le premier prix,**
- **une tablette tactile pour le second prix,**
- **un abonnement de 10 places de cinéma valable au cinéma La Strada.**

PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

Toute personne qui désire concourir doit prendre connaissance du **règlement du concours et le retourner daté et signé** au plus tard le **07 mai 2017 avec le film, accompagné de son bulletin de participation, du certificat de scolarité** (si besoin), **de l'autorisation parentale de participation au concours pour les mineurs et du ou des formulaire-s d'autorisation de filmer les personnes majeures et mineures.**

L'ensemble de ces documents sont en ligne sur le site : <http://www.decazeville-communaute.fr> ou www.cc-decazeville-aubin.fr

RENSEIGNEMENTS :

Pour toute demande d'information complémentaire, s'adresser au service intercommunal de l'action culturelle, par mail : pocket.film@decazeville-communaute.fr

RÈGLEMENT DU CONCOURS « Pocket Film » Decazeville communauté

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS - OBJET

La participation au concours « **Pocket film** » est gratuite. Le concours est ouvert du **05 janvier 2017 au 07 mai 2017**. Les films primés seront présentés au cinéma **La Strada de Decazeville**.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION

Les participants au concours déclarent **accepter sans aucune réserve le présent règlement** et ses éventuels avenants. Ils acceptent également le principe du concours, les règles de déontologie en vigueur sur l'internet, ainsi que les lois, règlements et autres textes applicables en France.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au concours, par conséquent du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toute personne physique, amateur, domiciliée ou scolarisée soit sur le **département de l'Aveyron, soit sur le département du Cantal ou bien du Lot**.

La participation est ouverte à titre individuel à partir de **14 ans et jusqu'à 25 ans**.

Les membres des comités de sélection, les membres du jury et leurs familles respectives, ainsi que toute personne ayant collaboré à son organisation ne peuvent participer au concours.

Le nombre de vidéos que chaque participant peut transmettre **est limité à une vidéo**.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

ARTICLE 4 - MODALITÉS ET PRINCIPES DU CONCOURS

Le concours **Pocket film** est ouvert du **05 janvier 2017 au 07 mai 2017**, minuit (date et heure françaises métropolitaines de connexion faisant foi). Toute participation enregistrée par l'organisateur après cet instant ne sera pas prise en compte.

4.1 Modalités de participation

L'inscription est obligatoirement faite par le participant, qui doit avoir préalablement pris connaissance des informations relatives au règlement et aux conditions de participation, disponibles sur le site

<http://www.decazeville-communaute.fr> ou www.cc-decazeville-aubin.fr

Les films peuvent être envoyés par **Wetransfer** (wetransfer.com) à l'adresse pocket.film@decazeville-communaute.fr ou bien **physiquement via une clé usb** au cinéma La Strada de Decazeville.

- **Résolutions des images** : prêtez attention à **obtenir la meilleure qualité possible**.

L'intitulé du fichier doit impérativement prendre la forme « NOM(en majuscules)_(tiret 8)Prénom_Titre (tout attaché en minuscules, première lettre du titre en majuscule) », selon l'exemple :

DUPONT_François_Laportemagique.mov.

Les Vidéos peuvent être montées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'appareil (montage vidéo, effets spéciaux).

Les Vidéos non montées sont aussi acceptées. Le son peut être pris à l'extérieur du mobile et des effets visuels peuvent être ajoutés en post-production.

Afin de finaliser sa participation au concours, le participant doit obligatoirement remplir le formulaire d'inscription sur lesquels il fournit son nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail.

Il est impératif pour chacun de joindre **une photocopie de votre carte d'identité**.

Pour les participants mineurs, en plus du formulaire d'inscription, l'autorisation parentale doit être obligatoirement fournie.

Les documents - bulletin de participation, règlement du concours et, le cas échéant, autorisation parentale de participer au concours, certificat de scolarité et autorisations de droit à l'image pour toutes personnes majeures et mineures - sont à retourner complétées, paraphées et signées, par mail à :

pocket.film@decazeville-communaute.fr ou à amener physiquement au cinéma La Strada.

Tous ces documents sont accessibles en ligne sur le site <http://www.decazeville-communaute.fr> ou www.cc-decazeville-aubin.fr

4.2 Le film

Le film présenté est **une création originale** qui doit être obligatoirement produite avant le **07 mai 2017**. Le film doit être d'une durée n'excédant pas **6 minutes générique compris**. Le non-respect de la durée imposée est éliminatoire.

Il peut être en noir et blanc ou en couleur, muet ou sonore, de genre **documentaire, fiction et/ou animation**.

ARTICLE 5 - DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Présélection par le comité de sélection

Mi-mai, un comité se réunit afin d'établir une **sélection de films** parmi l'ensemble des vidéos envoyées par les participants avant la date et l'heure limite de participation, sous réserve de validité de leur participation. Plusieurs critères de sélection permettront au comité d'évaluer les films reçus comprennent (notamment) : le respect du format, la technique, l'ingéniosité et la singularité du point de vue présenté dans la réalisation. En suivant, la liste des films sélectionnés sera publiée sur le site <http://www.decazeville-communaute.fr> ou www.cc-decazeville-aubin.fr. Les participants auteurs des films retenus sont informés par téléphone et courrier électronique de leur sélection.

Sélection par le jury

Une **projection** des films sélectionnés devant le grand public aura lieu fin mai ou début juin (date restant à définir). C'est après cette projection que le jury déterminera **les lauréats du concours** et remettra les prix.

Liste des prix pour les récompenses :

- **Prix de la réalisation :**

- **Prix de la maîtrise technique et de l'expression artistique**

- **Prix Coup de Cœur du Public** : film qui aura bénéficié du plus grand nombre de votes lors de la journée de projection au cinéma La Strada.

Les critères de sélection permettant aux jurys d'évaluer les films comprennent **notamment le respect du format, la singularité du point de vue, la créativité et l'ingéniosité du réalisateur**.

Les récompenses sont destinées uniquement aux trois réalisateurs des films primés (à titre individuel et non collectif).

ARTICLE 6 - DOTATIONS

Le concours prévoit une démarche de **mise en valeur des productions**. Les décisions du jury sont sans appel. Les lauréats ne percevront aucune rémunération au titre de leur participation à cet appel à création organisé par Decazeville communauté. Les prix ne peuvent donner lieu à **aucune contestation** ni à la remise de sa contrevalet en argent, ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Avant la remise de leur dotation, les gagnants doivent remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de leur identité.

En cas de non respect des dispositions qui précèdent, ceci entraînera l'annulation de la participation concernée. Le participant sera définitivement déchu de tout droit à obtenir une quelconque dotation, et aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu **au cinéma la Strada de Decazeville**, avenue du 10 Août 12300 Decazeville, la date vous sera communiquée ultérieurement.

ARTICLE 7 - AUTORISATION D'UTILISATION DES OEUVRES

Sans préjudice des autorisations éventuellement consenties dans le cadre des conditions générales les gagnants autorisent la communauté de communes et le cinéma La Strada, à titre gracieux, la reproduction, l'adaptation, la représentation nécessaires à l'exploitation des films en linéaire et non linéaire en vue de leur diffusion à des fins non commerciales, dans le cadre de manifestations culturelles (festivals, forums...), de l'édition sur tout support (DVD, etc.), de service de média audiovisuel linéaire et/ou non-linéaire ou tout service similaire édité par ses partenaires, par tout réseau de transmission et/ou service de communication au public par voie électronique, distribué par tout opérateur et réceptionné quel que soit le dispositif fixe ou mobile, pendant une durée de 3 ans rétroactivement à compter de la date d'envoi de la vidéo sélectionnée.

Article 8 - DROITS - GARANTIES

Les participants s'engagent à ne pas adopter un comportement pouvant porter atteinte à leur intégrité physique et morale ou à celle d'autrui ou contraire aux lois en vigueur dans le cadre de leur participation au concours. Il est entendu que les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non respect de cet engagement.

Les participants garantissent aux organisateurs que les vidéos proposées par eux dans le cadre de ce concours sont des créations originales, sont juridiquement disponibles et ne sont grevées, à quelque titre que ce soit, partiellement ou totalement, directement ou indirectement, de droits de tiers.

Les participants garantissent également que les musiques incluses sont libres de droits.

Les participants déclarent expressément détenir **tous les droits et autorisations relatifs aux films** et nécessaires pour permettre leur participation au concours dans le parfait respect du présent règlement. Ils garantissent aux organisateurs ne pas engager de recours ou d'actions qui pourraient leur être intentés à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits consentis pour le concours, par toute personne ayant participé ou non à la production du film susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit. A ce titre, les participants déclarent expressément **n'introduire dans les films aucun élément qui serait susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers** (notamment des archives qui ne leur appartiendraient pas). A cet égard, ils garantissent les organisateurs **contre tout recours**, action ou réclamation qui pourrait, le cas échéant être exercé, à un titre quelconque à leur encontre à l'occasion de l'utilisation des films, par tout tiers qui revendiquerait des droits sur toute ou partie des films.

Les participants sont seuls et entièrement responsables du contenu des films ; à ce titre, ils s'engagent à n'utiliser aucun élément de **nature à porter atteinte aux droits de la personnalité des tiers**, et déclarent avoir obtenu l'autorisation préalable de toute personne tierce dont l'image, la voix ou le nom apparaîtrait dans les films. Plus particulièrement, les participants s'engagent à ce que les films ne contiennent **aucun contenu à caractère diffamatoire**.

A cet égard, les participants garantissent les organisateurs contre tous recours ou actions qui pourraient lui être intentés à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits consentis pour le concours, par toute personne qui s'estimerait victime d'une atteinte aux droits de la personnalité, à l'image, d'auteur ou de diffamation.

Sous peine de voir leur vidéo **refusée** dans le cadre du concours, ils s'engagent à respecter l'ensemble de la législation en vigueur, notamment :

1. **toute disposition relative au respect de la vie privée**, au droit de la propriété intellectuelle, au droit de la presse, au droit des brevets, au droit des marques ainsi qu'au droit à l'image ou à la voix ;
2. la législation applicable **aux mineurs** ;
3. ne pas intégrer au sein des films tout élément ayant un **caractère pornographique, pédophile, haineux, injurieux, diffamatoire ou de manière plus générale, attentatoire à l'ordre public et aux bonnes mœurs** ;
4. à ne pas insérer au sein des films une **allusion publicitaire** ;
5. à ne pas envoyer de fichiers **reproduisant le(s) films** qui contiendraient des virus.

Les participants s'engagent à répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information de la part des organisateurs en cas de litige.

Sera refusée, toute production : de caractère **vulgaire**, en **contradiction avec les lois** en vigueur, **contraire** aux bonnes mœurs et/ou à **l'ordre public**, représentant un élément soumis à **des droits de propriété** intellectuelle ou industrielle, telle une œuvre originale, une marque, un modèle déposé, etc...

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable si pour des raisons indépendantes de leur volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par lui comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initialement prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables si les données relatives à l'inscription d'un participant ne leur parvenaient pas pour une quelconque raison dont ils ne pourraient être tenus responsables (par exemple, un problème de connexion à internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou leur arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement ne permettant pas son inscription, etc.).

Les organisateurs ne pourraient être tenus responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un internaute au concours. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du fait de l'impossibilité géographique ou technique à se connecter sur le site.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables des pertes et /ou vols des dotations et/ou des retards lors de leur acheminement du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les organisateurs disqualifieront systématiquement tout participant qui détournera l'esprit du Concours en tentant d'augmenter ses chances de gains, soit en utilisant des moyens techniques ou illégaux connus ou inconnus à ce jour soit en utilisant, en captant ou en détournant à son profit des informations confidentielles.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant dans le cas où serait constaté par les organisateurs une quelconque tricherie et/ou fraude (y compris non commise par le participant lui-même) associée aux/ à la vidéo(s) du participant, quelle que soit l'identité de l'auteur desdites tricheries et/ou fraudes. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par le participant et déterminer les conséquences qu'ils jugent utiles.

Les organisateurs se réservent le droit d'exercer des poursuites en cas de falsification avérée.

Article 10 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, notamment en prolongeant la période de participation ou en reportant toute date annoncée, et à prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Toutes modifications, substantielles ou non, au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du concours, lesquelles seront alors portées à la connaissance des participants qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

Article 11 - CONVENTION DE PREUVE

Il est convenu que les informations résultantes du système de concours des organisateurs ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique des dites informations relatives au concours.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

Article 12 - DONNÉES ET INFORMATIONS - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - LOI APPLICABLE

Les participants autorisent l'utilisation et la diffusion de leur nom et prénom dans le cadre de la publication du présent concours « **Pocket Film** ».

Les participants autorisent l'utilisation et la diffusion de leur nom et prénom dans toute manifestation publicitaire, sur le site internet des organisateurs (communauté et cinéma), sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits au concours disposent des droits d'opposition (art. 38 de la loi), d'accès (art.39, 41 et 42 de la loi), de rectification et de suppression (art. 40 de la loi) des données les concernant.

Pour l'exercer, les participants contacteront l'organisateur à l'adresse ci-après :

Decazeville Communauté - Concours « **POCKET FILM** » - maison de l'Industrie - 12300 Decazeville

Les participants sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Le présent concours est soumis à la loi française.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les organisateurs dont les décisions sont sans appel. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par les organisateurs dans le respect de la législation française.

Fait par Decazeville communauté, le 04/01/2017

Date et signature du réalisateur, précédées de la mention lu et approuvé.

(Chaque page du règlement doit être paraphée par vos initiales).

CONCOURS « POCKET FILM »

- - -

Bulletin de participation

NOM : **Prénom** : **Né le** :
Adresse complète :
..... **Code postal/ville** :
Mail :
Tél. fixe : **Tél. mobile** :
Titre du film :
Appareil utilisé pour le film :

Catégorie de participation (une seule case à cocher) :

Adulte (de 18 à 25 ans)

Jeune (de 14 à 17 ans)

MODALITÉS D'ENVOI :

Bulletin de participation à retourner avant **le 07 mai 2017** minuit, par mail à :

pocket.film@decazeville-communaute.fr ou physiquement au cinéma La Strada, accompagné des documents suivants :

- **le bulletin** de participation
- **le règlement** du concours **paraphé sur chaque page et signé** ;
- **l'autorisation de participation** pour les mineurs ;
- **l'autorisation de droit à l'image** pour toutes personnes majeures et mineures apparaissant dans le film ;
- **l'autorisation de reproduction** et de mise en ligne du film sur les réseaux sociaux ;
- une photocopie de votre **carte d'identité**
- **un certificat de scolarité** pour les personnes n'étant pas domiciliées sur les départements ciblés, mais suivant leur scolarité dans le bassin Decazeville-Aubin.

Tous ces documents sont accessibles en ligne : <http://www.decazeville-communaute.fr> ou www.cc-decazeville-aubin.fr

Les films sont à envoyer par Wetransfer (wetransfer.com) à l'adresse : pocket.film@decazeville-communaute.fr ou peuvent être transmis directement au cinéma La Strada de Decazeville.

Résolutions des images : prêtez attention à obtenir la meilleure qualité possible.

L'intitulé du fichier transmis doit impérativement prendre la forme « **NOM (en majuscules)_(tiret 8) Prénom_Titre (tout attaché en minuscules, première lettre du titre en majuscule)** », selon l'exemple : DUPONT_Jacques_Laportecéanne.mov

Tout dossier incomplet ne pourra pas être accepté.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepter (case à cocher).

J'atteste que le film déposé n'a jamais été présenté devant un autre Festival ou Concours de Pocket-Film.

Date, lieu et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation de participation au concours « POCKET FILM » pour les mineurs

Nous soussignés (es)
autorisons notre enfant mineur.....
né le à
et demeurant à

à participer au concours « **Pocket film** » Decazeville communauté, du 05 janvier au 07 mai 2017.

Dans ce cadre, nous nous engageons à respecter le règlement du concours que nous paraphons et signons après l'avoir lu attentivement, et à procéder aux demandes d'autorisation de droit à l'image des personnes filmées, adultes et mineurs, le cas échéant.

Fait à, le
Signature

Autorisation de reproduction et de représentation de l'image d'une personne adulte

Je, soussigné (e).....
autorise à titre gracieux M.....,
réalisat-eur-riche du film intitulé
produit dans le cadre du concours « **Pocket film** » Decazeville communauté **du 05 janvier au 07 mai 2017** à me photographier, à me filmer et à utiliser mon image.

Il est entendu que les photographies et films pourront être éventuellement recadrés et montés d'une façon différente de la prise de vue initiale.

Le-la bénéficiaire de la présente autorisation s'interdit de procéder à une exploitation des photographies et/ou des films qui puisse porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne filmée et dans tout contexte préjudiciable.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, j'autorise le-la réalisat-eur-riche à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et les films objets de la présente autorisation pour les utilisations suivantes :

- cinéma et télévision
- vidéo
- réseaux numériques, sociaux (Internet)
- projections publiques
- presse et magazines
- publicité
- manifestations et festivals
- YouTube.../

L'autorisation est valable pendant une durée de trois ans rétroactivement à compter de la date d'envoi de la vidéo sélectionnée et pour autant de publications qu'il sera nécessaire à leur exploitation ou à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle dans laquelle photographies et films pourront être incorporés.

Elle est valable pour le monde entier.

L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Fait à, le
(Signature précédée de la mention Bon pour accord)

Autorisation de reproduction et de représentation de l'image d'une personne mineure

Nous soussignés (es)représentant légal de :
nom de l'enfant..... né le à
.....et demeurant à.....
.....autorisons à titre
gracieux M.....,
réalisat-eur-riche du film intitulé
produit dans le cadre du concours « **Pocket film** » Decazeville communauté du 05 janvier au 07 mai
2017 à photographier et filmer et à utiliser l'image de notre enfant.

Il est entendu que les photographies et films pourront être éventuellement recadrés et montés d'une façon différente de la prise de vue initiale.

Le-la bénéficiaire de la présente autorisation s'interdit de procéder à une exploitation des photographies et/ou des films qui puisse porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne filmée et dans tout contexte préjudiciable.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, j'autorise le-la réalisat-eur-riche à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et les films objets de la présente autorisation pour les utilisations suivantes :

- cinéma et télévision
- vidéo
- réseaux numériques, sociaux (Internet)
- projections publiques
- presse et magazines
- publicité
- manifestations et festivals
- YouTube.../..

L'autorisation est valable pendant une durée de trois ans rétroactivement à compter de la date d'envoi de la vidéo sélectionnée et pour autant de publications qu'il sera nécessaire à leur exploitation ou à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle dans laquelle photographies et films pourront être incorporés. Elle est valable pour le monde entier.

L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Fait à, le
(Signature précédée de la mention Bon pour accord)

Autorisation de reproduction et de mise en ligne du film sur les réseaux sociaux

Je, soussigné (e).....
autorise (à titre gracieux et sans poursuite de ma part) Decazeville communauté et le cinéma La Strada à diffuser ma réalisation :
(titre du film).....produite dans le cadre du concours « **Pocket film** » Decazeville communauté **du 05 janvier au 07 mai 2017** sur les réseaux sociaux.

Il est entendu que les films pourront être éventuellement recadrés et compressés d'une façon différente de la prise de vue initiale.

Le-la bénéficiaire de la présente autorisation s'interdit de procéder à une exploitation de film qui puisse porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes filmée et mise en avant dans tout contexte préjudiciable.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, j'autorise le-la réalisat-eur-riche à fixer, reproduire et communiquer au public les films objets de la présente autorisation pour les utilisations suivantes :

- cinéma et télévision
- vidéo
- réseaux numériques, sociaux (Internet)
- projections publiques
- presse et magazines
- publicité
- manifestations et festivals
- YouTube.../..

L'autorisation est valable pendant une durée de trois ans rétroactivement à compter de la date d'envoi de la vidéo sélectionnée et pour autant de publications qu'il sera nécessaire à leur exploitation ou à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle dans laquelle photographies et films pourront être incorporés.

Elle est valable pour le monde entier.

L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Fait à, le
(Signature précédée de la mention Bon pour accord)